

CRI 07-26/Plateforme Mobilité

Fiche descriptive 2018 de l'action

« COMPETENCES CLES DE LA MOBILITE »

L'atelier proposé vise à accompagner le public dans l'acquisition des compétences clés de la mobilité sur trois domaines :

- Les compétences de communication
- Les compétences extralinguistiques (mathématiques, cognitives, mémorielles et repérage spatio-temporelle)
- Les compétences pour apprendre à apprendre

Plus en détail, les apprentissages porteront sur :

- *Les représentations de la mobilité*
- *Le vocabulaire lié au code*
- *La grammaire du code*
- *La compréhension écrite*
- *Les mathématiques*
- *L'orientation*
- *L'observation*
- *L'autonomie*

Il ne s'agit pas de travailler le code mais de travailler les compétences clés à partir du code.

A l'issue de cet atelier, les participants seront en capacité de démarrer un parcours d'apprentissage du code de la route.

Public visé :

Public en difficulté avec la maîtrise des savoirs de base à savoir :

- Personne en situation d'illettrisme prioritairement
- Personne de niveau A2 oral

Modalités d'entrée :

Les personnes ayant un projet de permis de conduire et des difficultés avec les savoirs de base sont orientées auprès du Centre Ressources Illettrisme.

L'identification de ces difficultés sera affinée par une évaluation menée par le CRI qui permettra de déterminer leur niveau initial.

Suite à ces 2 étapes l'entrée dans l'action sera validée ou non.

Les personnes n'ayant pas les prérequis nécessaires au niveau linguistique seront orientés vers des actions d'apprentissage du français avant de pouvoir envisager ce type d'action.

En fin de parcours d'apprentissage, les personnes pourront démarrer un accompagnement par un/une conseiller (ère) mobilité.

Lieux, durée, périodicité :

- Une séance de 2h par semaine : mardi de 9h à 11h hors vacances scolaires
- Lieu : plateforme de mobilité
- Durée : 3 mois renouvelables

Nombre de place : 8 maxi en entrée sortie permanente